

Rénov' Habitat Bretagne

Communautés du pays de Saint-Malo

Les conseillers de Rénov' Habitat Bretagne ont pour mission d'informer et de conseiller sur la maîtrise de l'énergie et sur l'utilisation des énergies renouvelables.

Vous avez un projet de construction, rénovation, changement de chauffage, équipement en énergies renouvelables, vous souhaitez alléger vos factures énergétiques ?

Le service des Communautés du pays de Saint-Malo donne une information technique indépendante, objective et gratuite et répond à toutes vos questions sur :

- le choix et le coût des énergies, les énergies renouvelables ;
- le chauffage, l'isolation thermique, la ventilation ;
- le choix des matériaux, la qualité environnementale ;
- les gestes quotidiens pour faire des économies d'eau et d'énergie ;
- les avantages fiscaux et les aides ;
- les réglementations (thermique, label, etc.) ;
- l'analyse des devis.

Le service est porté par les Communautés du pays de Saint-Malo et cofinancé par le Conseil régional de Bretagne et l'ADEME Bretagne.



Rénov' Habitat Bretagne



Agence Départementale d'Information sur le logement [ADIL 35]

Les juristes de l'ADIL apportent une information gratuite, neutre et complète sur toutes les questions d'ordre juridique, financier et fiscal ayant trait au logement.

Vous achetez, construisez, rénovez ? Vous êtes propriétaires occupants, bailleurs, locataires, investisseurs ?

L'ADIL vous informe sur :

- les financements et les aides locales à l'accession, les contrats, les diagnostics obligatoires, les assurances, etc.
- le contenu d'un bail, les droits et obligations du bailleur et du locataire, etc.
- les copropriétés, l'urbanisme, les relations de voisinage, etc.
- les modalités de gestion, les rapports locatifs, les dispositifs fiscaux d'investissements locatifs, etc.

L'ADIL 35 organise des sessions d'information collectives (financement, contrats, fiscalité, conseils pratiques... d'un logement, les financements et aides à la rénovation thermique...).

L'ADIL 35 met également à la disposition du public, son observatoire des loyers et son observatoire du foncier.

L'ADIL35, un organisme agréé par l'Etat, membre d'un réseau national, fait partie des 83 agences départementales du réseau ANIL/ADIL.



Opération « Améliorer son logement » [OPAH]

Mis en place depuis le 1^{er} septembre 2014.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) concerne les 18 communes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Malo.

Vous êtes propriétaires occupants, bailleurs ou locataires du parc privé ?

Vous souhaitez :

- adapter votre logement au handicap ou à la perte d'autonomie ;
- réaliser des travaux d'économies d'énergie ;
- réaliser des travaux importants de mise aux normes.

Saint-Malo Agglomération vous renseigne et vous accompagne tout au long de votre projet de travaux (diagnostic du logement, aide à l'élaboration du programme de travaux, aide au montage de dossier et suivi des travaux).

L'opération « Améliorer son logement » vous permet de bénéficier d'un accompagnement gratuit, personnalisé et d'une aide financière pour vos travaux.

Le dispositif « Améliorer son logement » est soumis à certaines conditions (niveaux de ressources, âges, occupation du logement,...).



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo

